

**A3V**

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €  
Siège social : 7 rue Wauthier, 78100 Saint-Germin-En-Laye  
753 115 617 RCS Versailles

(la « **Société** »)

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2024**

---

L'an 2024, le 22 novembre,

La collectivité des associés de la Société (les « **Associés** ») s'est réunie en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») au siège social de la Société, à savoir :

- **Madame Tatiana Kovako Van Schaik**, de nationalité française, domiciliée à Chemin du Rossillon 14, 1092 Belmont-sur-Lausanne, Suisse (titulaire de 100 parts sociales)
- **Financière d'Orient**, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Wauthier, 78100 Saint-Germain en Laye, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 407 997 196 (titulaire de 1.900 parts sociales)

(ci-après les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »).

Il a été dressé une feuille de présence signée par les Associés présents ou représentés, certifiée sincère et exacte par l'administrateur provisoire de la Société, annexée au présent procès-verbal, et qui permet de constater que l'Assemblée, réunissant tous les Associés disposant de l'intégralité du capital et des droits de vote, réunit donc le quorum prévu par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SELARL AJRS, représentée par Monsieur Philippe JEANNEROT, préside l'Assemblée en qualité d'administrateur provisoire de la Société (l'« **Administrateur Provisoire** » et le « **Président de Séance** »).

L'Administrateur Provisoire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts actuels de la Société (les « **Statuts** ») ;
- la feuille de présence ; et
- le projet de texte des résolutions.

L'Administrateur Provisoire déclare ensuite que l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- renonciation aux délais de convocation ;
- nomination de Madame Tatiana KOVAKO VAN SCHAİK aux fonctions de Gérant de la Société ;
- quitus à l'Administrateur Provisoire pour sa gestion ; et
- pouvoirs pour formalités.

\*\*\*\*\*

Il est procédé au vote des résolutions par l'Assemblée dans les termes et conditions des Statuts.

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### *Renonciation aux délais de convocation*

Les Associés **déclarent** avoir été pleinement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires leur permettant de prendre les présentes résolutions en pleine connaissance de cause.

Les Associés, tous présents ou représentés, **renoncent** aux délais de convocation statutaires. Ils renoncent ainsi à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du défaut de respect des stipulations des Statuts relatives au délai d'information et de convocation et à l'information préalable des associés notamment à l'encontre de l'Administrateur Provisoire ou de la Société et en matière de nullités légales pouvant en découler.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### *Nomination de Madame Tatiana KOVAKO VAN SCHAİK aux fonctions de Gérant de la Société*

Les Associés **décident** de nommer en qualité de Gérant de la Société, à compter de la décision du Président du Tribunal de commerce de Versailles mettant fin à la mission de l'Administrateur Provisoire et pour une durée illimitée,

- **Madame Tatiana KOVAKO VAN SCHAİK**, de nationalité française, née le 26 juillet 1978 et domiciliée à Chemin du Rossillon 14, 1092 Belmont-sur-Lausanne, Suisse.

Le nouveau Gérant, dès que sa nomination sera effective, représentera la Société à l'égard des tiers et, à ce titre, sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des Statuts.

Madame Tatiana KOVAKO VAN SCHAİK **déclare** par les présentes accepter les fonctions de Gérant de la Société qui prendront effet à compter de la fin de la mission de l'Administrateur Provisoire, satisfaire à toutes les conditions légalement requises et n'être frappée d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

*Quitus à l'Administrateur Provisoire pour sa gestion*

Les Associés **donnent** quitus à l'Administrateur Provisoire pour sa gestion.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour formalités*

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Le présent procès-verbal a été signé électroniquement par le biais du prestataire de services DocuSign ([docusign.com](https://docusign.com)) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:  
  
CB6A47EC1E174CE...

**Un Associé**

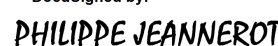
Madame Tatiana Kovako Van Schaik

DocuSigned by:  
  
CB6A47EC1E174CE...

**Un Associé**

Financière d'Orient

Représentée par Madame Tatiana  
Kovako Van Schaik

DocuSigned by:  
  
0A75561382BB413...

**L'Administrateur Provisoire**

Président de Séance

SELARL AJRS, représentée par  
Monsieur Philippe JEANNEROT

A3V

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €  
Siège social : 7 rue Wauthier, 78100 Saint-Germin-En-Laye  
753 115 617 RCS Versailles

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22  
NOVEMBRE 2024

| Nom, prénom, adresse des Associés | Nbre de parts sociales | Nbre de voix | Signature(s)                                                                                 |
|-----------------------------------|------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financière d'Orient               | 1.900                  | 1.900        | <div>DocuSigned by:</div> <div>Tatiana Kovako Van Schaik</div> <div>CB6A47EC1E174CE...</div> |
| Madame Tatiana Kovako Van Schaik  | 100                    | 100          | <div>DocuSigned by:</div> <div>Tatiana Kovako Van Schaik</div> <div>CB6A47EC1E174CE...</div> |
| TOTAL DES PARTS SOCIALES          | 2.000                  |              |                                                                                              |
| TOTAL DES VOIX                    |                        | 2.000        |                                                                                              |

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître deux (2) Associés présents totalisant 2.000 parts sociales.

DocuSigned by:

PHILIPPE JEANNEROT

0A75561382BB413...

L'Administrateur Provisoire  
Président de Séance  
SELARL AJRS, représentée par  
Monsieur Philippe JEANNEROT